RÉDUIRE LES DÉCHETS PRÉSENTS SUR NOTRE LITTORAL ET DANS NOTRE MER

RÉDUIRE LES DÉCHETS ISSUS DES ACTIVITÉS MARITIMES

2



© SANDRINE RUTTON

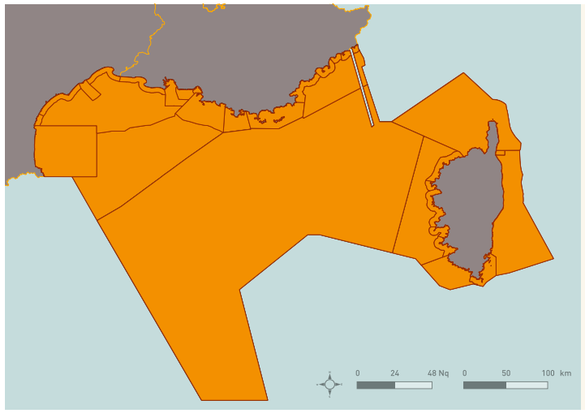
DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

D10-OE01-AN5

INCITER À LA RÉDUCTION, À LA COLLECTE ET À LA VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DES ACTIVITÉS MARITIMES ET ACCOMPAGNER LES ACTIVITÉS VERS DES ÉQUIPEMENTS DURABLES

Pilotes
DEB (ELM) • ADEME

Partenaires
Régions • DDTM • DDPP Collectivités territoriales CEDRE • Acteurs économiques • CRPMEM CNPMEM • OP • IFREMER • CRC DPMA Université • Associations



Carte des vocations
Priorités stratégiques
Zones de vocations :
Toutes zones

Contribution au bon état écologique

État en 2019 : les problématiques visés dans cette action n'ont pas connues ces dernières années de régulation drastique. Les effets négatifs de la dispersion des microplastiques dans le milieu marin et des filets fantômes sont bien connus. On ne peut pour autant pas dégager de tendance significative ni à l'augmentation ni à la baisse. C'est pourquoi l'action est fondamentale pour offrir une réponse réelle et complète à ces équipements.

Amélioration significative attendue à court terme. Les dispositions législatives autant que la conscience des acteurs et leur volonté de ses fédérer, avec l'appui de France Relance le cas échéant et du prochain programme opérationnel du Fond européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) devraient permettre une montée en puissance des dispositifs pour l'instant locaux et innovants.

Incidence socio-économique

L'incidence est incertaine pour la filière tant que le modèle économique n'est pas structuré, que son coût global n'est pas défini, et que la répartition des charges n'est pas réalisée. La filière bénéficiera toutefois des soutiens financiers de l'Etat et de l'Union Européenne. A termes, l'incidence socio-économique pourra être positive pour la pêche et l'aquaculture par l'amélioration de son image de marque, la réduction de son empreinte environnemental et le couplage probable de cette action avec des initiatives de recherche et d'innovation permettant la géolocalisation des filets et la mise sur le marché de matériels biodégrables. L'incidence est très positive pour la création d'entreprises de l'économie circulaire.

2022-2027

DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

Objectif environnemental auquel répond l'action

G2. Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes. (D10-0E02-AN2)

→ CIBLE À ATTEINDRE

TENDANCE À LA BAISSE DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS LES PLUS REPRÉSENTÉS ISSUS DES PRINCIPALES ACTIVITÉS MARITIMES SUR LE LITTORAL ET SUR LES FONDS MARINS.

TENDANCE À LA HAUSSE DE L'EFFORT DE COLLECTE DANS LES PORTS DE PÊCHE DES DÉCHETS ISSUS DES ACTIVITÉS MARITIMES.

Objectifs socio-économiques auxquels répond l'action

M8. Accompagner la pêche récréative vers des pratiques raisonnées et responsables, dans le respect des engagements existants (Grenelle de la mer, plan biodiversité, etc.) et des professionnels.

V1. Dans le cadre de la transition écologique, énergétique et numérique, soutenir la recherche, l'innovation et l'expérimentation en faveur du développement de l'économie bleue et veiller à diffuser les résultats aux professionnels.

V2. Soutenir la recherche, l'innovation et l'expérimentation en faveur de la transition écologique et énergétique (développement d'équipements portuaires - branchement à quai - et des navires plus propres).

V4. Promouvoir l'économie circulaire.

V5. Favoriser la création de filières de collecte et de valorisation des déchets.



Politiques publiques complémentaires

Feuille de route « zéro déchet plastique en mer 2019-2025 »

3 - Actions de lutte contre les déchets plastiques sur le littoral et en mer

Action 21 : mettre en place un accord volontaire pour la collecte et la valorisation des engins de pêche usagés.

Responsable du pilotage : DPMA, avec l'appui juridique de la DGPR et l'appui technique de l'ADEME. Responsable de la mise en œuvre : DPMA en lien avec la Coopération maritime.

Échéance : d'ici à 2021. Un bilan sera réalisé en 2020 pour la filière pêche.

Autres politiques publiques complémentaires

Mesures du Programme opérationnel du Fond européen pour la pêche, les affaires maritimes et l'aquaculture (PO FEAMPA) 2021-2027 :

Priorité 1 - Le développement durable de la pêche et la conservation des ressources halieutiques

Objectifs environnementaux, économiques, sociaux et en matière d'emplois (Art. 14.1) :

Réduction des déchets plastiques en mer : mise en place d'une filière nationale à Responsabilité Elargie du Producteur pour les engins de pêche usagés ; faciliter les investissements améliorant la collecte

Développer l'économie circulaire avec la filière pêche : développement de la bioéconomie bleue ; contenants innovants, biodégradables, recyclables avec analyse du cycle de vie ; traitement des coproduits, des prises accessoires et des déchets.

2016-2021

BILAN DES ACTIONS EXISTANTES

La question des polystyrènes en milieu portuaire :

Dans la plupart des ports de pêche, les bacs en polystyrène ont remplacé les caisses réutilisables en plastique depuis plusieurs années : assurant une parfaite conservation isotherme du poisson, la caisse en polystyrène évite également les manipulations, car le poisson ne quitte plus son bac jusqu'à la vente. En revanche, ces caisses partent généralement aux ordures ménagères et seul 10 % du polystyrène est recyclé. Lorsqu'un chalutier utilise entre 100 et 150 bas par jour, l'impact du rejet en termes de microplastique dans le milieu peut être important, même s'il est aujourd'hui difficile à mesurer. Toujours est-il que le polystyrène dans les ports de pêche est un sujet d'importance, qui sera traité sur la façade avec le concours étroit des pêcheurs, des ports, et des criées. Le Grau-du-Roi porte à ce titre une initiative innovante.

« Accompagner l'ensemble des acteurs de la pêche et de l'aquaculture vers une filière solide de collecte et de recyclage des déchets »

Engins de pêche perdus en Méditerranée : le programme GhostMed

Une problématique impactante pour les milieux marins

Responsables du piégeage accidentel de nombreuses espèces, ces engins de pêche perdus tels que les filets de pêches, les casiers, les hameçons, altèrent les fonds marins et leur fonctionnement, et polluent la mer.

En plus de leurs impacts environnementaux, ils représentent un danger pour les usagers de la mer et constituent une perte financière non négligeable pour les pêcheurs. Le programme recense aujourd'hui 1320 engins de pêche perdus sur la façade méditerranéenne française, 127 ayant été retirés grâce à différentes initiatives (associations, gestionnaires d'AMP, clubs de plongée, MIO, OFB) ces dernières années.

Le programme GhostMed répond à une problématique environnementale majeure en Méditerranée : les engins de pêche perdus. Initié en 2015, ce programme permet de recenser les engins de pêche perdus et d'orienter les décisions de retrait. Porté par l'Institut Méditerranéen d'Océanologie (Aix-Marseille Université, Centre National de Recherche Scientifique (CNRS), Institut de Recherche pour le Développement (IRD) dont l'Office français de la biodiversité (OFB) est partenaire depuis 2018, GhostMed vise également à analyser leurs impacts et aider à leur gestion. Basé sur le principe des sciences participatives, les pêcheurs, plongeurs, gestionnaires d'aires marines protégées (AMP) et grand public peuvent ainsi signaler via cet outil les engins de pêche perdus dont ils peuvent avoir connaissance lors de leurs sorties en mer. GhostMed met leur à disposition en ligne plusieurs outils :

- un formulaire de signalement dans lequel sont renseignées les coordonnées GPS, les habitats en présence et des informations sur l'état des engins perdus. Les informations récoltées permettent ainsi de connaître la position des engins, d'évaluer scientifiquement leurs impacts et de prendre la décision de les retirer ou non.
- un guide méthodologique complet et une version simplifiée pour l'évaluation des impacts sur les milieux, co-créé par l'OFB et l'Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO). : retirer un filet est effectivement une action réfléchie qui ne doit pas susciter une pression supplémentaire sur les biocénoses qui auraient recolonisé le filet en question. Cette méthodologie, à destination principalement des gestionnaires d'AMP (mais également des associations qui œuvrent sur cette thématique), permet d'évaluer si l'engin de pêche identifié doit être retiré ou peut être laissé sur place. Elle priorise l'enlèvement, le cas échéant. Pour ce faire, un indice d'aide au retrait (IAR) a été élaboré et repose sur quatre paramètres :
  1. l'impact environnemental : l'habitat impacté par l'engin, sa capacité à pêcher ou non, les espèces piégées.
  2. l'impact paysager : la présence de l'engin modifie-t-il le paysage ? crée-t-il un relief ?
  3. le risque pour les usagers : dans la zone où est situé l'engin, y'a-t-il des activités de baignade, de pêche, de plongée ?
  4. les difficultés techniques : la profondeur de l'engin de pêche perdu, son concrétionnement au milieu

En fonction des notes obtenues pour fixer l'IAR, la décision est prise d'entreprendre le retrait de l'engin de pêche ou non.

- une fiche terrain
- une carte interactive : https://ghostmed.mio.osupytheas.fr/fr/

En pratique, GhostMed est à l'origine d'actions de retrait de filet, couplées à des formations théoriques et pratiques auprès des gestionnaires d'Aires Marines protégées (AMP) et d'associations concernant l'évaluation de l'impact des engins de pêche perdus.

Amélioration des outils et export du dispositif en perspective

Au terme de 5 années d'existence, le bilan du programme GhostMed est très positif, et permet d'envisager de nouvelles perspectives. Le formulaire et la carte interactive devraient être remplacés par un outil de cartographie en ligne où il sera possible de pointer le signalement directement sur une carte en y ajoutant les informations demandées dans le formulaire. Tous les éléments se retrouveront dans une base de données unique, permettant également aux gestionnaires d'AMP de gérer ces engins de pêche perdus sur leurs territoires.

Actuellement décliné sur la façade Méditerranée française, l'objectif du programme est de s'étendre à l'ensemble du bassin méditerranéen et pourrait aussi s'adapter à d'autres façades maritimes françaises. Le guide méthodologique, également rédigé en anglais, permettra ainsi de présenter et d'acculturer d'autres pays à cette problématique.

En SAVOIR +

Le réseau GhostMed : *https://ghostmed.mio.osupytheas.fr/fr/*

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire : *https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000038746653*





LE PROJET PECHPROPRE 2 : ANIMATION DE RÉSEAUX D'ACTEURS ET RÉFLEXION SUR LA MISE EN PLACE D'UNE FILIÈRE VOLONTAIRE DE GESTION DES ENGINS DE PÊCHE USAGÉS CONTENANT DU PLASTIQUE

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire impose la mise en place d'un dispositif permettant de gérer les engins de pêche usagés (EPU) , sur la base d'un accord volontaire et d'un système efficace au plus tard pour le 1er janvier 2025. Après cette date, si le dispositif volontaire n'est pas mis en place, un dispositif de responsabilité élargie du producteur (REP) réglementé sera imposé par l'État.
Conscients de cet impératif, les acteurs de la pêche, de la transition écologique et de l'économie circulaire ont mis en place une dynamique de discussion, au travers des projets PECHPROPRE et PECHPROPRE 2. Ces projets se sont attachés à la fois à l'identification de chacun des acteurs et à leur rencontre, individuelle et sous formes d'ateliers sur la thématique du recyclage des EPU (cinq ateliers organisés). Des visites dans les ports ont également été organisées pour se rendre comte in situ des difficultés ou des opportunités de collecte, traitement et valorisation.

Les conclusions de ces rencontres montrent que malgré les contraintes économiques majeures créées par la crise sanitaire, et le Brexit pour les acteurs de la façade Manche, les professionnels de la pêche du territoire métropolitain ne souhaitent pas que la dynamique de dialogue s'essouffle et demandent de maintenir un accompagnement (technique et financier) de la filière.
Le projet PECHPROPRE 2 recense les différentes dynamiques locales de création de filères de collecte et recyclage. En Méditerranée, c'est l'initiative de la région Occitanie, en particulier du CEPRALMAR qui a retenu l'attention. A l'automne 2020 sera lancé un marché visant à fournir aux gestionnaires des 4 principaux ports d'Occitanie une proposition d'organisation clé en main permettant de collecter, prétraiter si nécessaire et expédier les filets maillants et trémails usagers des pêcheurs professionnels.

Au niveau national, afin de poursuivre les travaux entrepris avec les différents acteurs économiques concernés par la thématique EPU, le projet RECYPECH est en cours d'élaboration/ construction.
Les objectifs sont les suivants :
- tester des exutoires de valorisation pour les chaluts usagés ;
- préparer, avec les metteurs en marché de filets, sennes et chaluts (gisements principaux), la maquette du futur éco-organisme envisagé au centre de ce dispositif,
- aider les ports dans l'organisation de la collecte et du tri sélectif des EPU en favorisant le recyclage (par le biais d'opération pilote).

Ce projet concerne tous les acteurs du futur éco organisme volontaire : du metteur en marché à l'acteur portuaire en passant par les recycleurs. Il permettra d'assurer le suivi nécessaire sur les nouvelles réglementations et les nouvelles démarches. Il assurera enfin la partie communication auprès des acteurs.

L'objectif est désormais de tenter de pérenniser les rencontre et ateliers entre acteurs jusqu'à l'émergence d'une filière solide.

INITIATIVES **INNOVANTES**

L'IMPACT DU POLYSTYRÈNE SUR LE MILIEU MARIN

Un chalutier utilise entre
100 et 150
BACS PAR JOUR

Un petit métier utilise entre
30 et 50
BACS PAR JOUR

Seul
10%
du polystyrène est recyclé

Question des polystyrènes de port de pêche du Grau du Roi

Le Grau du Roi est le premier port de pêche de la façade française méditerranéenne en quantité débarquée avec plus de 15 chaluts et une cinquantaine de petits métiers. Les professionnels utilisent le polystyrène pour le conditionnement de la marchandise. Or cette matière est une source de pollution car elle se délite facilement et se disperse tant à terre qu'en mer. En outre, les caisses usagées sont peu recyclées.
L'étude lancée a pour objectif de trouver des alternatives aux bacs en polystyrène expansé ou/et assurer une meilleure gestion de la matière et de la revalorisation. L'institut Marin la portera en six moi, avec le concours étroit des pêcheurs, les mieux à même de guider le projet et de proposer des solutions alternatives, adaptées aux contraintes sanitaires et de leur métier.

Le projet se déroule ainsi en plusieurs phases :
Phase 1 - Comprendre le fonctionnement actuel et la gestion des polystyrènes sur le port de pêche et étudier le fonctionnement d'autres ports et territoires pour ce déchet
Phase 2 - Proposer des scénarii alternatifs d'une part de meilleure gestion (sur la base de l'existant), d'autre part d'innovation et de substitution (ayant une réelle faisabilité)
Phase 3 - Mettre en œuvre une solution alternative à l'utilisation des bacs PSE dans la filière pêche au Grau-du-Roi.

RECUPNET

Un projet pour minimiser l'impact des déchets de la pêche professionnelle et limiter les impacts des déchets marins sur cette activité dans le Parc naturel marin du golfe du Lion

Le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion vise un objectif de réduction des quantités de déchets marins afin de garantir un bon état du milieu et la pratique des activités maritimes dans de bonnes conditions.

Comme toute activité, la pêche professionnelle est génératrice de déchets, contrôlés (matériel de pêche usagé) ou accidentels (engins de pêche perdus). Les déchets marins pris dans les engins de pêche peuvent gêner cette activité.

Le projet RECUPNET, lancé en février 2016, identifie les pistes de gestion des déchets issus de la pêche professionnelle (déchets contrôlés, déchets accidentels et déchets « remontés ». Le projet pose les bases d'actions, en interaction avec les acteurs locaux. Il se décline en trois volets :

Volet 1 : Vers une filière de traitement optimale des filets de pêche usagés

Volet 2 : Impacts des déchets marins sur les pratiques de pêche professionnelle

Volet 3 : Recensement & récupération des filets perdus en mer et autres déchets volumineux

LE PROJET GHOSTMED EN QUELQUES CHIFFRES

Plus de
1 400
RECENSEMENTS ET DES ENLÈVEMENTS DE FILETS

1447
signalements par
42 OBSERVATEURS

Vers le développement d'un dispositif de concentration de poisson (DCP) biodégradable

ORTHONGEL

a décidé d'initier un programme de développement d'un DCP biodégradable en 5 étapes (2019-2021) :

1. Recherche de matériaux existants candidats parmi les matériaux biosourcés avec peu ou pas de modification, les matériaux composites ou les matériaux naturels traités, les plastiques biodégradables ou tout autre produit capable de se dégrader en condition réelle, sans produire de particules ou de composés polluants.

2. Recherche de matériaux en développement dans l'éventualité où la solution recherchée pour le développement d'un DCP biodégradable n'existerait pas encore sur le marché avec l'établissement d'un bilan le plus précis possible des potentialités de son utilisation.

3. Tests en conditions contrôlées permettant de vérifier la durée de dégradation potentielle et l'innocuité des produits de dégradation.

4. Construction de prototypes avec les matériaux jugés pertinents et tests en conditions réelles par les équipages des navires adhérents d'ORTHONGEL.

5. Evaluation des coûts de production pour les matériaux et les structures de DCP jugés pertinents incluant les coûts de production des matériaux, d'assemblage des DCP biodégradables ou encore de transport jusqu'aux ports d'Abidjan (Côte d'Ivoire) et de Mahé (Seychelles).

La création d'une filière de
RECYCLAGEDES ENGINS DE PÊCHE USAGÉS (EPU)

Une échéance :
1ER JANVIER 2025

5
ATELIERS ORGANISÉS
en 2019 et 2020

D10-OE01-AN5	Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables

Façade concernée	MEMN	X	NAMO	X	SA	X	MED	X		
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11					
Thématiques Socio-économiques	EMR	TEE	RLI	PTM	OPT	PM	AQU	GME	INN	SPO
	TOU	SPP	LAM	EMP	FOR	R-I	CON	TSO	SEN	SEC
Zones de la carte des vocations MED	Toutes zones									

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance

Certaines activités maritimes comme le transport, la pêche ou l'aquaculture génèrent des déchets susceptibles de se retrouver en milieu marin. Cette action vise à accompagner et sensibiliser les aquaculteurs, pêcheurs, mareyeurs, criées, halles à marées à la réduction de leurs déchets et à l'utilisation d'équipements recyclables et durables.

Description des sous-actions

Sous-action 1

Libellé	**Accompagner les aquaculteurs, pêcheurs, mareyeurs, criées, halles à marée dans la réduction des déchets et la mutation des équipements vers des solutions recyclables et durables pour la distribution des produits de la mer et mettre en place des matériaux innovants pour les activités aquacoles et de pêche.**
Descriptif synthétique	Dans le cadre de la feuille de route « Zéro déchets plastiques 2019-2025 » adopté en CIMER, cette action vise à accompagner les mareyeurs, criées, halles à marée ainsi que les aquaculteurs et pêcheurs pratiquant la vente directe vers l'utilisation d'équipements de distribution des produits de la mer recyclables et durables. Cet accompagnement prendra notamment en considération les résultats et préconisations des projets qui, tels qu'Ocean Wise, portent en partie ou totalité sur la réduction des emballages en polystyrène expansé (PSE) ou extrudé (PSX) via des utilisations et/ou des alternatives plus durables et circulaires, ainsi que la promotion de bonnes pratiques. Ces projets de recherche (et leurs préconisations si disponibles) seront recensés par le CEDRE. Cette sous-action pourra mobiliser des crédits dédiés à la recherche ou des fonds tels que le FEAMP innovation. Une fois ces préconisations identifiées, il s'agira d'inciter les propriétaires à les mettre en œuvre pour utiliser des équipements de distribution des produits de la mer recyclables et durables. Parallèlement, il s'agira de définir des solutions innovantes avec les représentants de l'aquaculture et de la pêche professionnelle pour réduire leurs déchets (poches, collecteurs, filets mytilicoles, engins de pêche). Dans cette perspective, les résultats du projet pilote mené à l'échelle du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis par le CREAA en partenariat avec le Comité régional de la conchyliculture de Charente-Maritime, pourront être valorisés.

Sous-action 2

Libellé	**Structurer et pérenniser les actions consistant à retirer les filets perdus en cas d'impact avéré sur la biocénose et/ou la ressource halieutique.**
Descriptif synthétique	La perte d'engins de pêche génère des pertes économiques et des impacts sur le milieu marin. En effet, les filets peuvent rester pêchant ou entraîner des perturbations des écosystèmes en place. Pour recenser et retirer les filets de pêche, le projet GHOST MED vise à créer un réseau dynamique d'usagers de la mer, afin d'évaluer l'impact des engins de pêche perdus. L'objectif sera donc d'accompagner ces projets pour les pérenniser.

Sous-action 3

Libellé	**Accompagner la structuration d'une filière de valorisation et de recyclage des sous-produits des activités aquacoles et de la pêche professionnelle**
Descriptif synthétique	Les sous-produits issus des activités conchylicoles et de pêche pourraient être valorisés (huîtres mortes, coquillages décortiqués) en généralisant des applications qui existent déjà, comme le calcaire issu du broyage des coquilles utilisé pour le marquage routier ou les utilisations en compostage agricole. Des projets pilotes pourraient voir le jour et être structurés sur le reste de la façade, en s'appuyant sur les projets existants comme celui de la COBAS et du CRCAA pour le recyclage des coquilles d'huîtres et soutenu par la Région.

Sous-action 4

Libellé	**Inciter, sur la base des réflexions menées sur la mise en place de filière de gestion des équipements de pêche usagés (EPU), à l'émergence de filières de collecte, traitement et valorisation.**
Descriptif synthétique	Des travaux d'analyse et de réflexion à l'échelle nationale comme territoriale ont été mené récemment : PECHPROPRE 2, sous l'égide de l'ADEME et de la coopération maritime, a montré la volonté des acteurs de la pêche de se structurer avant qu'une filière REP ne soit imposée par voie légale par l'État, et les capacités locales à fournir des solutions « clé en main » aux pêcheurs. Ces travaux doivent être poursuivis et étendus de manière à accompagner les acteurs dans la structuration pérenne d'une filière relative aux EPU.

	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	2025
Pilote(s)	DIRM	OFB CRPMEM	DIRM	DIRM
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Régions DDTM DDPP (coordination technique) Collectivités territoriales CEDRE Acteurs économiques CRPMEM OP IFREMER ADEME CRC	DPMA Collectivités DREAL DDTM Unions portuaires OFB Universitaires Associations	Collectivités (coordination technique) Région DREAL ADEME CRC CRPMEM	Collectivités (coordination technique) Région DREAL ADEME CRC CRPMEM
Financements potentiels	**Collectivités territoriales :** régions **Etat :** BOP 113 **Crédits européens :** FEAMPA **Etablissements publics :** ADEME	Temps agents FEAMPA innovation Crédits de recherche	**Collectivités territoriales :** régions **Etat :** BOP 113 **Etablissements publics :** OFB, ADEME **Autres :** FEAMPA, France filière pêche DLAL	**Crédits européens :** FEAMPA **Etablissements publics :** ADEME
Action au titre de la DCSMM	Oui			

Incidences économiques et sociales	L'incidence de cette action peut se traduire par : - des coûts de matériel plus élevés (balise pour géolocaliser les filets, filet/casier recyclables, etc.,) - du temps de travail et une organisation modifiée : récupération des filets perdus, stockage sur le bateau des matériaux cassés à ramener, etc. Le gisement de déchets produits par les activités de pêche professionnelle et d'aquaculture marine est estimé à environ 4606 t/an. De nombreuses initiatives existent aujourd'hui pour traiter ces déchets mais à des échelles locales (filière de recyclage des coquilles d'huitres, etc.). De manière générale, l'efficacité économique de cette action ne dépend pas que des activités visées (aquaculture et pêche professionnelle notamment). Le montage de filières de recyclage et l'organisation sur les ports de la collecte des déchets sera déterminant.
Efficacité environnementale et faisabilité	Efficacité environnementale forte. Cette action permettrait de contribuer à la réduction des risques de pollution maritime mais l'efficacité de l'action peut être fragilisée par le fait que les sous actions sont dépendantes les unes des autres (d'abord la recherche de solution de réduction de déchets et recyclages, ensuite l'intégration des ces solutions dans les schémas des structures).
Coût prévisionnel	Environ 139 000 €/façade dont : - Fonctionnement : temps agent de 0,65 ETP pour accompagnement par les services instructeurs; - Investissement / Etude : 100 000 € d'aide financière aux professionnelles (aquaculteurs, pêcheurs, mareyeurs, criées, halles à marée) pour des solution de recyclage et durable.



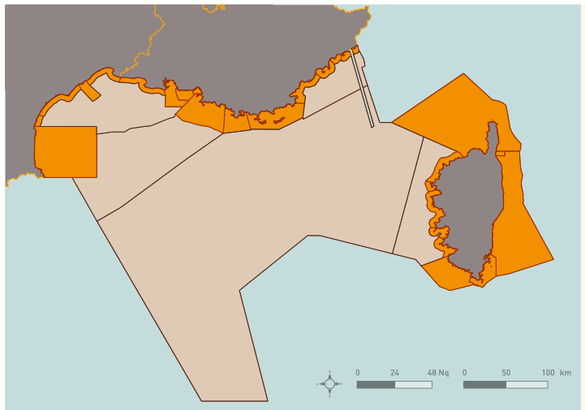
DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

D10-OE02-AN1

AMÉLIORER LA GESTION DES DÉCHETS DANS LES PORTS ET FACILITER LA COLLECTE DES DÉCHETS LORSQU'ILS SONT PÊCHÉS ACCIDENTELLEMENT

Pilotes
DGITM • DPMA • DEB

Partenaires
Associations (coordination technique)
KIMO international
CEDRE • Régions
Unions portuaires
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) • DIRM
CEREMA • Préfet de département
• Collectivités
• Autorités portuaires



Carte des vocations
Priorités stratégiques
Zones de vocations :
1 à 5 ; 7 à 17 ; 21 à 26 ; 28 à 30

Contribution au bon état écologique

État en 2019 au regard de certain critères d'évaluation du descripteur du bon état relatif aux déchets (D10 - Les propriétés et les quantités de déchets marins ne provoquent pas de dommages sur le milieu marin), la Méditerranée n'atteint pas le bon état écologique : il n'y a pas eu de baisse significative de la présence des déchets flottants, des déchets sur le fond. Les micro-déchets flottant connaissent en revanche une baisse significative. Quant aux déchets sur le littoral et dans les sédiments, il n'a pas été possible d'en dégager une tendance d'évolution. De nombreuses incertitudes demeurent donc, mais la problématique des apports en déchets, notamment plastiques, reste essentielle à travailler.

Amélioration attendue à court terme, les solutions derecyclage des plastiques pêchés en mer étant opérationnelles en Méditerranée et la filière se construisant en partenariat étroit avec les ports et la collectivité régionale.

Incidence socio-économique

Incidence très positive sur l'économie circulaire et la naissance d'entreprises et de filières de l'économie territoriale. Incidence positive sur la pêche qui améliore son image de marque et lève la contrainte des déchets collectés en mer. Incidence à quantifier pour les ports : la charge de la collecte et du traitement des déchets collectés en mer et n'étant pas nécessairement de leur fait ne doit pas leur revenir intégralement (pêche vert;, déchet vers si on a, recherche innovation vert, ports jaune)

2022-2027

DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

Objectif environnemental auquel répond l'action

G2. Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes. (D10-0E02-AN2)

→ CIBLE À ATTEINDRE

TENDANCE À LA BAISSE DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS LES PLUS REPRÉSENTÉS ISSUS DES PRINCIPALES ACTIVITÉS MARITIMES SUR LE LITTORAL ET SUR LES FONDS MARINS.

TENDANCE À LA HAUSSE DE L'EFFORT DE COLLECTE DANS LES PORTS DE PÊCHE DES DÉCHETS ISSUS DES ACTIVITÉS MARITIMES.

Objectifs socio-économiques auxquels répond l'action

M8. Accompagner la pêche récréative vers des pratiques raisonnées et responsables, dans le respect des engagements existants (Grenelle de la mer, plan biodiversité, etc.) et des professionnels.

V1. Dans le cadre de la transition écologique, énergétique et numérique, soutenir la recherche, l'innovation et l'expérimentation en faveur du développement de l'économie bleue et veiller à diffuser les résultats aux professionnels.

V2. Soutenir la recherche, l'innovation et l'expérimentation en faveur de la transition écologique et énergétique (développement d'équipements portuaires - branchement à quai - et des navires plus propres).

V4. Promouvoir l'économie circulaire.

V5. Favoriser la création de filières de collecte et de valorisation des déchets.



Politiques publiques complémentaires

Mesures du Programme opérationnel du Fond européen pour la pêche, les affaires maritimes et l'aquaculture (PO FEAMPA) 2021-2027

Priorité 1 - Le développement durable de la pêche et la conservation des ressources halieutiques

Objectifs environnementaux, économiques, sociaux et en matière d'emplois (Art. 14.1) :
Réduction des déchets plastiques en mer : mise en place d'une filière nationale à Responsabilité Elargie du Producteur pour les engins de pêche usagés; faciliter les investissements améliorant la collecte

Développer l'économie circulaire avec la filière pêche : développement de la bioéconomie bleue ; contenants innovants, biodégradables, recyclables avec analyse du cycle de vie ; traitement des coproduits, des prises accessoires et des déchets.

Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins (Art. 22) :

Lutte contre les pollutions et déchets en mer et sur le littoral :

- Résorption de décharges et de dépôts sauvages et récupérations de macrodéchets, démolition ou enlèvement d'épaves dans les zones à forts enjeux écologique, actions visant à la restauration des eaux intérieures (DC sur l'eau);
- Développer les filières de réemploi, de valorisation énergétique, de recyclage ou d'élimination des engins de pêche et aquacole;
- Mise en place de dispositifs de pré-collecte en mer et à terre, et de collecte à terre;
- Développer l'écoconception des engins et équipements de pêche et aquacole;
- Acquisition de connaissances;
- Développer la communication et sensibiliser les différents acteurs des filières pêche et aquacultures sur les gestions de leurs déchets;
- Développer les démarches d'économie circulaire territoriale en lien avec la réduction des plastiques en mer (cf. Étude sur les déchets plastiques)

2016-2021

BILAN DES ACTIONS EXISTANTES

« Reseaclons – Une réussite purement méditerranéenne »

Le Grau du Roi Port-Camargue a été le premier territoire a accueillir une expérience méditerranéenne particulièrement innovante en termes d'économie circulaire des déchets marins. Xavier Murard, consultant en développement durable et réduction des déchets, accompagné par la Communauté de Communes Terre de Camargue (CCTC), l'entreprise Trivéo et l'Institut Marin du Seaquarium, est ainsi à l'origine du projet pilote « ReSeaclons ». Ce projet est le fruit de la mise en commun inédite de plusieurs compétences complémentaires :

• Trivéo, entreprise localisée dans la Plastics Vallée (01), spécialiste du recyclage des matières plastiques complexes, a développé un procédé de compression – friction, permettant de mélanger différents types de plastiques ensemble. Ce procédé va à l'encontre des règles habituelles de recyclage où les plastiques doivent être triés par catégorie avant toute opération de transformation. Cette innovation permet de valoriser un plus grand nombre de déchets plastiques non valorisables aujourd'hui, comme les plastiques marins.

• L'Institut Marin du Seaquarium, catalyseur de projets pour la protection et la découverte de l'environnement marin, a saisi l'importance de cette avancée technologique en impulsant l'amorçage du projet ReSeaclons sur le territoire du Grau du Roi.

D'UN PROJET PILOTE COMPLET ....

La phase pilote du projet ReSeaclons, portée par l'Institut Marin du Seaquarium, a permis d'évaluer la faisabilité, au niveau local, d'une filière de collecte et de valorisation des déchets plastiques marins. L'objectif est de répondre aux questions d'organisation d'un territoire (implication des acteurs, en particulier les pêcheurs), d'évaluer les coûts humains et matériels, de tester et améliorer l'innovation de Trivéo, d'étudier les débouchés de marché de la matière et des futurs objets, et d'en parler au grand public. Les déchets plastiques marins collectés trouvent ainsi un débouché immédiat, puisqu'ils peuvent être recyclés grâce au procédé de compression – friction élaboré par l'entreprise Trivéo permettant de créer des objets 100% plastique marin recyclé. Des « petits pots », 1ère forme conçue par le procédé, ont ainsi permettent de montrer qu'il est enfin possible de recycler un mélange de plastiques hétérogènes.

Au Grau du Roi, l'Institut Marin du Seaquarium, a mis en place une organisation multi-partenariale pour la gestion de la collecte, de la logistique, du tri et de la sensibilisation.

• **4 sites de collecte** ont été définis avec les acteurs collecteurs : le plus gros étant celui du port de pêche/criée avec 4 bacs de 360 litres et 4 bacs de 660 litres, remplis par les pêcheurs volontaires, 15 chalutiers sur 17 participent, 25 petits métiers également, cependant leur collecte de déchets dans les engins reste très faible.

• **Les agents du service environnement – plages** de la ville du Grau du Roi ont effectué une période test de 2 semaines pendant la période estivale. Il en résulte une collecte importante, et un potentiel intéressant de valorisation. Une logistique adéquate doit être approfondie en amont pour la suite.



• Au niveau de Port-Camargue, **les déchets flottants** du plan d'eau sont récupérés à l'épuisette par **l'éco-barge Cleaner Blue du port.**

• Le projet a suscité un engouement de la part de **16 associations locales (de Palavas aux Saintes Maries de la Mer)** qui ont organisé des ramassages citoyens pour nettoyer les plages, digues, berges, fossés avec des sacs réutilisables estampillés ReSeaclons, en les rapportant au Seaquarium (point de collecte).

Une plateforme logistique gérée par les agents de la Communauté de Communes Terre de Camargue (CCTC) a été développée. Un espace couvert de 70 m² dans une déchetterie a été mis à disposition pour le tri et stockage des déchets plastiques collectés. Ses agents ont également assuré la levée des bacs de collecte et l'acheminement au centre de tri/stockage.

ReSeaclons s'est aussi traduit par une action de sensibilisation participant aux changements de comportement citoyens et amener un autre regard sur l'usage du plastique, porté par l'Institut Marin du Seaquarium.



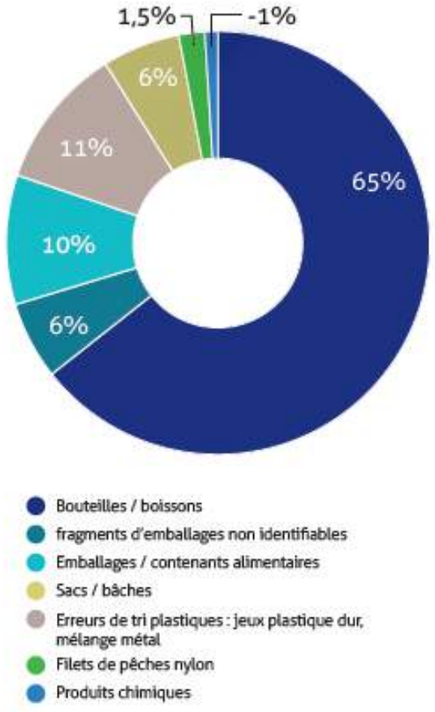
© RESEACLONS / XAVIER MURARD

En SAVOIR +

Le projet Reseaclons :
https://www.reseaclons.org/



Répartition par type de déchets collectés (plastiques marins) dans les bacs des pêcheurs
en pourcentage du volume



▸ A UNE RÉUSSITE EXEMPLAIRE ET RÉPLICABLE SUR TOUS LES TERRITOIRES....

Pendant la phase test, il était important de déterminer précisément le temps, les moyens humains, et matériels nécessaires pour le bon déroulement des opérations.
Sur le port de pêche, la levée des bacs a lieu sur des rotations de 15 à 25 jours et nécessite 1h (trajet compris). Cette manutention s'opère avec 2 agents ou 1 agent (CCTC) et la mise à disposition du chariot élévateur de la SOCOMAP (criée du port de pêche).

Après un premier envoi de déchets, les ingénieurs de TRIVEO ont pu avancer dans leurs tests et spécifier leurs exigences pour le procédé : aucun objet métal, bois ou textiles et ne doit être présent au risque d'endommager les broyeurs (première étape de transformation en paillette avant tamisage puis compression – friction). Par ailleurs, bien que beaucoup de plastiques entrent dans le process, certains ne peuvent être pris en charge (le polystyrène expansé, le polyamide, les emballages plastiques aluminisés et les plastiques thermodurcissables). Un tri manuel doit



être effectué pour écarter ces matières (qui représentent un peu moins de 15% des plastiques collectés, dans le cadre de l'expérimentation au Grau du Roi). Cette opération prend en moyenne 2h par levée (soit environ 1.5m^3) et mobilise 2 agents (1 CCTC, 1 IMS) au minimum.

Le protocole de suivi mis en œuvre durant cette phase pilote a permis de caractériser les déchets collectés (nature, poids, volume, provenance, répartition géographique en mer...).

Les observations confirment les dires des pêcheurs, plus de 80% des déchets marins collectés sont constitués de plastique. Parmi ces plastiques on retrouve à plus de 65% des bouteilles et flacons, puis des emballages alimentaires.

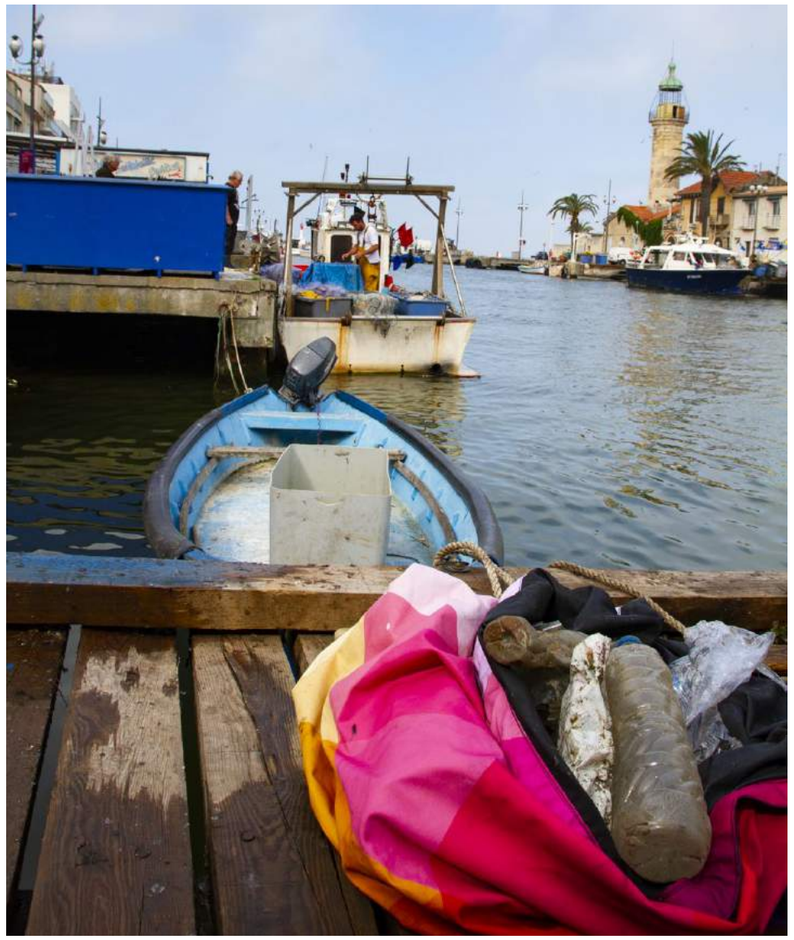
En 8 mois, plus de 700 kg de plastique, répondant au cahier des charges de l'entreprise TRIVÉO, ont été envoyés au recyclage pour la R&D et l'élaboration de « petits pots ».
Ce premier retour d'expérience, permet d'entrevoir une collecte globale annuelle qualifiée de 1.5 tonnes de déchets plastiques sur le Grau du Roi ; basé sur un coût humain et matériel faible, reposant sur des moyens déjà opérationnels.
Le projet a reçu un accueil favorable du public ainsi qu'un engouement bénévole qui a poussé l'Institut Marin du Seaquarium à construire une vraie campagne de sensibilisation : en ses murs mais aussi hors des murs en interaction avec les citoyens. Il a également sollicité WE OCEAN pour une opération de sensibilisation originale de « port en port » avec leur voilier.

La réussite du projet de la phase pilote se traduit notamment par :

- Des réponses techniques sur le procédé innovant et unique (R&D)
- Un engagement collectif très fort
- Des pêcheurs impliqués et concernés par la démarche
- La mise en lumière de métiers, de traditions et de compétences sur un territoire
- Une dynamique citoyenne autour du projet, facilitant et accélérant la sensibilisation
- Une forte attractivité médiatique (radio, TV, presse écrite nationale, régionale et locale)
- Un écho important dans la sphère scientifique et artistique
- Des demandes pour de futurs projets de pêche pour les déchets marins

ET SOUTENUE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Le projet porté par l'Institut Marin du Seaquarium a bénéficié des fonds européens FEAMP et ceux de la Région Occitanie grâce à l'appui du Groupe d'Action Local pour la Pêche et l'Aquaculture (GALPA) Vidourle-Camargue.
Le projet a reçu le soutien d'un vote citoyen lors de l'appel à projet du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire « Mon projet pour la planète » (44 lauréats retenus sur 1200 projets). L'Agence de l'Environnement et la Maitrise de l'énergie (ADEME) a financé la réalisation de la partie communication et sensibilisation du projet.
Les investissements matériels globaux ont été de 8 000 Đ : achat de bacs, de sacs, d'une table de tri, d'équipements de protection, d'autres petits matériels...
Les investissements pour les outils de communication et de sensibilisation s'élèvent à 30 000 Đ TTC et ont permis de réaliser le plan de communication, des outils visuels, une exposition photo, le film de restitution et le guide de restitution, des outils de rappel des changements de comportements en réponse à la problématique...





CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Après 9 mois de fonctionnement, le projet qui devait s'apparenter à une « simple » expérimentation de gestion d'un nouveau flux de déchets, a progressivement fondé les bases d'une démarche collaborative créant le lien entre plusieurs sphères : l'environnemental, le sociétal et la technique. Il résulte ainsi un grand nombre de résultats voués à être diffusés.

Le « petit pot », objet ambassadeur de cette innovation, représente une avancée majeure dans le monde du recyclage de mélange de plastiques, et de la plasturgie. C'est aussi une nouvelle façon d'appréhender la gestion des déchets : simplifier les opérations de tri et aller vers une économie circulaire plus sobre en ressource.

80 %
DES DÉCHETS COLLECTÉS D'ORIGINE PLASTIQUE

700 kg
DE PLASTIQUES COLLECTÉS EN 8 MOIS
et envoyés au recyclage

1,5
TONNES DE DÉCHETS PLASTIQUES
annuels collectés sur le Grau-du-Roi

70 m²
de platefoirme logisitique dédiés à cette expérimentation

4
SITES DE COLLECTÉ

Plus de
16
ASSOCIATIONS
partenaires

Le bénéfice complémentaire de ce projet est sa synergie avec des enjeux de recherche scientifique (localisation et caractérisation des déchets des fonds marins, du littoral, impact sur la faune marine...) mais aussi artistique avec l'engouement de plasticiens pour la réalisation d'oeuvres. Cette multiplicité de facettes rend ce projet exportable quels que soient les originalités des territoires qui voudront s'y investir.

De nouveaux territoires en France et en Europe sont intéressés par la démarche ReSeaclons, des passerelles sont en construction. Surtout, les criées d'Occitanie souhaitent s'y associer et de plus en plus de ports méditerranéens s'y intéressent de près.

D10-OE01-AN6	Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets d'origine terrestre impactant le littoral et la mer

Façade concernée	MEMN		NAMO		SA		MED	X		
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11					
Thématiques Socio-économiques	EMR	TEE	RLI	PTM	OPT	PM	AQU	GME	INN	SPO
	TOU	SPP	LAM	EMP	FOR	R-I	CON	TSO	SEN	SEC
Items pour la vision MED	Actions terrestres au niveau des bassins-versants Rhône Méditerranée et Corse. 1 à 4; 7 à 17; 21 à 30									

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance

Plus de 10 millions de tonnes de macrodéchets sont rejetés chaque année dans l'environnement marin. L'essentiel, 80 %, provient de la terre. Ces déchets affectent tous les compartiments du milieu marin. On estime que 15 % ont été rejetés sur la plage, le signe le plus évident de cette pollution, 15 % flottent en surface ou dans la colonne d'eau et la majorité, 70 %, a coulé et s'est déposée sur les fonds marins.
Les communes littorales ont une forte densité de population et une capacité d'accueil touristique très élevée. Les concentrations humaines peuvent être très élevées, surtout en période estivale, et générer la production de nombreux déchets à proximité immédiate de la mer. Les plus fortes concentrations humaines concernent l'essentiel du pourtour méditerranéen continental, surtout la côte d'Azur, et ponctuellement les côtes corses (Balagne et secteur sud-est).
Cette action vise à réduire les déchets à la source aussi bien sur les territoires littoraux que sur les bassins versants en amont et notamment les dépendances routières. L'objectif est aussi de poursuivre et renforcer la sensibilisation en cohérence et en s'appuyant sur les démarches existantes.

Description des sous-actions

Sous-action 1

Libellé	**Inciter à réduire les apports de déchets d'origine terrestre et poursuivre les actions de sensibilisation sur les territoires littoraux (restaurateurs, marchés en bord de mer, etc)**
Descriptif synthétique	La sous-action cible les activités de commerce et restauration littorales potentiellement sources de rejets en mer, dans les communes littorales : marchés, restauration littorale pérenne et saisonnière, etc. Il s'agit notamment de travailler avec les commerçants et restaurateurs afin de valoriser la reprise immédiate des emballages à la vente, le remplissage des bouteilles, la collecte des mégots, via un dispositif de consigne pour les verres, les bouteilles et les canettes.

Sous-action 2

Libellé	**Produire et diffuser auprès des gestionnaires des méthodes permettant de réduire les apports des déchets provenant des dépendances routières (bords de route)**
Descriptif synthétique	Les bords de routes constituent des vecteurs non négligeables d'apports de déchets à la mer. Intégrer la réduction des apports de déchets dans la conception et l'entretien des infrastructures (dépendances routières), via les actions suivantes : - réaliser des études d'impacts et/ou une production méthodologique afin d'identifier les zones d'envol et les modalités de piégeage ; - définir et mettre en œuvre un protocole de ramassage et d'élimination ou de valorisation des déchets (notamment en lien avec l'entretien des espaces végétalisés). Cette sous-action a également pour objectif de pérenniser/développer/déployer les expérimentations prévues en 2019 et 2020 par la DREAL PACA, en lien avec le Laboratoire d'innovation du SGAR PACA, dans le cadre de la démarche "zéro déchet des routes des Alpes aux ports de la Méditerranée" : - Expérimenter sur une aire de services d'autoroute des solutions permettant d'éviter la production de déchets à la source en travaillant avec les responsables d'activités générant ces déchets ; - Travailler sur une portion de route ou d'autoroute pour maintenir dans le temps une situation initiale de « zéro déchet » ; - Créer une formation pour les apprenants du code de la route afin de les sensibiliser aux conséquences des déchets sur les bords de routes (sécurité et environnement). Selon les résultats de ces expérimentations, ces initiatives pourraient être renforcées et déployées à l'échelle de la façade Méditerranée.

Sous-action 3

Libellé	**Réduire les apports des déchets provenant des dépendances routières**
Descriptif synthétique	Suite aux résultats de la sous-actions 2, des opérations de réduction de des déchets pourront être menées en lien par les gestionnaires de dépendances routières.

Sous-action 4

Libellé	**Développer une stratégie de réduction les apports de déchets d'origine fluviale**
Descriptif synthétique	Les déchets sauvages ne sont pas efficacement collectés par les municipalités et constituent une source importante de pollution en mer lorsqu'ils sont emportés par les cours d'eau. La captation de ces déchets n'est pas suffisamment efficace: peu de dégrillage de cours d'eau urbains sont en place et les existants sont mal entretenus. L'objectif est de mettre en place une stratégie partagée et pleinement intégrée à la politique publique locale à l'échelle des territoires identifiés comme principales sources de rejets dans les cours d'eau.

	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	2027
Pilote(s)	Régions	CEREMA DIR MED	Gestionnaires : Etat Collectivités concessionnaires	DIRM AERMC
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	DIRM	CEREMA services Etat gestionnaires routiers Collectivités Concessionnaires	ADEME	SURFRIDER, ADEME, Collectivités
Financements potentiels	**Collectivités territoriales :** régions **Etat** : BOP 113 **Etablissements publics** : ADEME	**Collectivités territoriales :** régions **Etat :** BOP 113 **Etablissements publics :** ADEME	**Collectivités territoriales :** régions **Etat :** BOP 113 **Etablissements publics** : ADEME	**Collectivités territoriales :** régions **Etat :** BOP 113 **Etablissements publics :** ADEME

Action au titre de la DCSMM	oui
Incidences économiques et sociales	Cette action pourrait avoir comme incidences des coûts de fonctionnement et d'organisation pour certains opérateurs du tourisme qui, en contrepartie, pourraient bénéficier à terme de l'image d'un tourisme de qualité en s'inscrivant dans une telle démarche de réduction et gestion des déchets. Les gestionnaires des infrastructures routières et fluviales sont également concernés par cette action avec des incidences également en termes de coûts de fonctionnement pour réduire l'apport des déchets liés à leurs infrastructures.
Efficacité environnementale et faisabilité	Efficacité environnementale potentiellement forte. Cette action pourrait contribuer à la réduction des risques de pollution maritime via la collecte des déchets mais l'efficacité de l'action peut être fragilisée par le fait que les sous actions sont dépendantes les unes des autres (des opérations de réduction des déchets pourront être mis en place suite aux résultats de la sous-action 2).
Coût prévisionnel	Environ 400 000 €/façade dont : - Fonctionnement : 1,5 ETP pour le pilotage de l'observatoire, le suivi de la fréquentation de l'estran et les lieux fréquentés et la communication sur les résultats des études et conseilles pour minimiser l'impact anthropique sur l'estran; - Etude : 250 000 € pour les études permettant de réduire les apports des déchets provenant des dépendances routières ainsi que la mise en œuvre d'un protocole de ramassage et d'élimination ou de valorisation des déchets et 20 000 € pour une étude permettant d'identifier les territoires constituant les principales sources de rejets dans les cours d'eau.



© UPACA

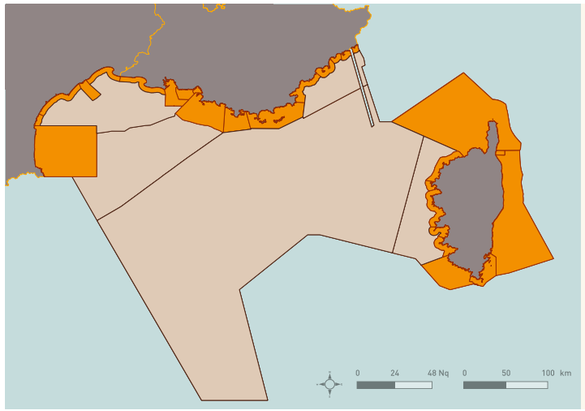
DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

D10-OE02-AN2

POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DE LA CERTIFICATION EUROPÉENNE PORTS PROPRES ET PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVERSITÉ

Pilotes
Unions portuaires

Partenaires
DIRM • DREAL
Collectivités • ADEME
AERMC • OFB
Gestionnaires de ports
CPIE



Carte des vocations
Priorités stratégiques
Zones de vocations :
1 à 5 ; 7 à 17 ; 21 à 26 ; 28 à 30

Contribution au bon état écologique

État en 2019 : au regard de certain critères d'évaluation du descripteur du bon état relatif aux déchets (D10 - Les propriétés et les quantités de déchets marins ne provoquent pas de dommages sur le milieu marin), la Méditerranée n'atteint pas le bon état écologique : il n'y a pas eu de baisse significative de la présence des déchets flottants, des déchets sur le fond. Les micro-déchets flottant connaissent en revanche une baisse significative. Quant aux déchets sur le littoral et dans les sédiments, il n'a pas été possible d'en dégager une tendance d'évolution. De nombreuses incertitudes demeurent donc, mais la problématique des apports en déchets, notamment plastiques, reste essentielle à travailler.

Amélioration à cour terme attendue : les équipements demandés dans la certification Ports Propres, notamment les points propres, la signalétique et la communication avec les usagers, permettront une réduction significative des déchets dans les ports non encore labellisés.

Incidence socio-économique

L'incidence est positive et permanente. La gestion environnementale et la qualité des services offerts par les ports à leurs plaisanciers sont améliorés, ainsi que son image de marque et son insertion dans le territoire. Le port est aidé en tant que de besoin à la mise en place de la certification par son union portuaire et à l'investissement dans les équipements nécessaires par les pouvoirs publics. Les agents portuaires sont formés en conséquence, améliorant leurs connaissances et leur gestion du plan d'eau.

2022-2027

DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

Objectif environnemental auquel répond l'action

G2. Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes. (D10-0E02-AN2)

→ CIBLE À ATTEINDRE

TENDANCE À LA BAISSE DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS LES PLUS REPRÉSENTÉS ISSUS DES PRINCIPALES ACTIVITÉS MARITIMES SUR LE LITTORAL ET SUR LES FONDS MARINS.

TENDANCE À LA HAUSSE DE L'EFFORT DE COLLECTE DANS LES PORTS DE PÊCHE DES DÉCHETS ISSUS DES ACTIVITÉS MARITIMES.

Autres objectif environnemental auquel répond l'action

G1. Réduire les apports et la présence des déchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral. (D10-OE01)

→ CIBLES À ATTEINDRE

Tendance à la baisse de la quantité de déchets d'origine terrestre les plus représentés sur les fonds marins et sur le littoral.

Objectifs socio-économiques auxquels répond l'action

Q3. Valoriser les ports de plaisance comme outils stratégiques de développement durable du territoire.

Q4. Soutenir les dynamiques d'équipements et de services s'inscrivant dans une logique de développement durable (gestion des eaux usées, déchets, etc.)

V1. Dans le cadre de la transition écologique, énergétique et numérique, soutenir la recherche, l'innovation et l'expérimentation en faveur du développement de l'économie bleue et veiller à diffuser les résultats aux professionnels.

V2. Soutenir la recherche, l'innovation et l'expérimentation en faveur de la transition écologique et énergétique (développement d'équipements portuaires - branchement à quai - et des navires plus propres).

V4. Promouvoir l'économie circulaire.

V5. Favoriser la création de filières de collecte et de valorisation des déchets.

Politiques publiques complémentaires

Feuille de route « zéro déchet plastique en mer 2019-2025 »

3 - Actions de lutte contre les déchets plastiques sur le littoral et en mer

Action n° 24 - Accroître le nombre de ports certifiés Ports Propres.

Autres politiques publiques complémentaires

Plan Mer - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Action prioritaires d'ici 3 ans : action n° 4. 100 % des ports de plaisance de Provence- Alpes-Côte d'Azur certifi és « Ports Propres » (Plan climat action n°80).

action n° 5 . Déploiement de la certifi cation « Ports Propres actifs en biodiversité » sur une majorité de ports certifi és Ports Propres.



© UPACA

2016-2021

BILAN DES ACTIONS EXISTANTES

« Le port comme aménageur et gestionnaires du plan d'eau et du territoire »

Unique en Europe, et seule certification spécifique aux ports de plaisance, la certification européenne « Ports Propres » est depuis 2011 le signe d'excellence environnementale en matière de gestion environnementale des ports de plaisance. Elle se différencie d'un label, en faisant appel à un référentiel normatif et, à une validation par une tierce partie, indépendante et objective. Elle traduit une volonté forte de la part des gestionnaires de port de plaisance de prendre des engagements concrets pour lutter en faveur de la préservation des milieux aquatiques et du développement durable des activités littorales et marines.
La démarche Ports Propres en 5 étapes, préalable à l'obtention de la certification, est LA solution pour assurer une gestion adaptée à partir de méthodes et d'outils répondant aux enjeux environnementaux. Elle permet aux gestionnaires de ports de plaisance de maitriser les pollutions chroniques, accidentelles et les déchets toxiques issus de l'activité du port, en accord avec les réglementations en vigueur.

Cette démarche, basée sur une étude diagnostic et proportionnelle à chaque port, peut induire des investissements (mise aux normes de l'existant ou nouveaux équipements : point propre, conteneurs, effluents, aire de carénage avec système de récupération des eaux, pompes à eaux usées et eaux de fond de cale, station d'avitaillement, blocs sanitaires, matériel de dépollution…). Une signalétique adaptée complète le dispositif.

Ces 5 étapes sont détaillées ci-dessous

1. Etude diagnostic. Réalisée par un bureau d'études indépendant du port, elle s'exécute en 3 parties. Tout d'abord, un état des lieux de l'existant, puis une hiérarchisation des sources de pollution dont le port est responsable et enfin, la troisième partie détermine un programme d'actions pour améliorer la protection de l'environnement. Le périmètre de cette étude englobe le bassin versant, le port et les eaux marines ou intérieures à proximité du bassin portuaire.

2. Moyen de luttes contre les pollutions chroniques. Les pollutions chroniques sont les déchets liquides et solides produits sur le port par les activités portuaires et les usagers. Les équipements mis en œuvre, issus du programme d'actions, sont des ouvrages de traitement des eaux de carénages, de traitement des déchets spéciaux, de traitement des déchets ménagers, des eaux usées…

3. Mise en place de moyens de lutte contre les pollutions accidentelles, économie d'eau et d'énergie. La certification implique que le port mette en œuvre des moyens pour lutter contre les pollutions accidentelles, petites ou grandes. Convention avec les pompiers, dispositifs et équipements antipollution, le personnel portuaire s'entraîne régulièrement aux maniements des équipements contre les pollutions accidentelles et aux procédures d'urgence. De nombreuses solutions existent pour réaliser des économies d'eau et d'énergie sur les ports de plaisance, elles sont simples ou plus techniques (pistolet d'eau à arrêt automatique, candélabres solaires…) ;



© UPACA

4. Formation du personnel portuaire. Le personnel portuaire est formé tous les ans à la démarche « Ports Propres » aussi bien sur le plan théorique que pratique, qu'il soit fonctionnaire territorial ou de droit privé. Au moins 1 agent doit suivre cette formation pour que le port puisse prétendre à la certification. À terme, tout le personnel doit la suivre dans une logique de progrès ;

5. Sensibilisation des usagers du port. La signalétique « Ports propres » nationale, la communication du personnel préalablement formé, et les documents de sensibilisation, dont Écogestes Méditerranée, complètent le dispositif de sensibilisation.

Afin que leurs engagements soient reconnus, les ports de plaisance ayant fait toute la démarche Ports Propres font contrôler leurs pratiques par un organisme tiers indépendant, comme AFNOR Certification, selon un référentiel de 17 critères établi au niveau européen par l'accord CWA 16987, Certification Européenne Ports Propres (Clean Harbours Guidelines) : ceci garantit une totale indépendance de décision et une vraie valeur ajoutée car objective de l'attribution de la certification.

Le port doit assurer un suivi de ses actions avec un bilan annuel et un programme d'actions pour l'année suivante dans une logique de progrès. La durée de validité de cette certification est de 3 ans avec un audit de contrôle tous les ans.

En SAVOIR +

https://www.ports-propres.org


© UPACA

HISTORIQUE

2001
Création d'une démarche Ports Propres en Provence Alpes Côte d'Azur avec une convention de partenariat entre le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Languedoc-Roussillon et le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur. Une convention de partenariat technique et financier unit le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME Provence Alpes Côte d'Azur et la DIREN Provence Alpes Côte d'Azur (DREAL aujourd'hui) et l'Union des Ports de Plaisance Provence Alpes Côte d'Azur et Monaco ;

2006
création d'une charte graphique de signalétique des équipements « Ports Propres », adoptée au niveau national, par l'Union des Ports de Plaisance Provence Alpes Côte d'Azur et Monaco et le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

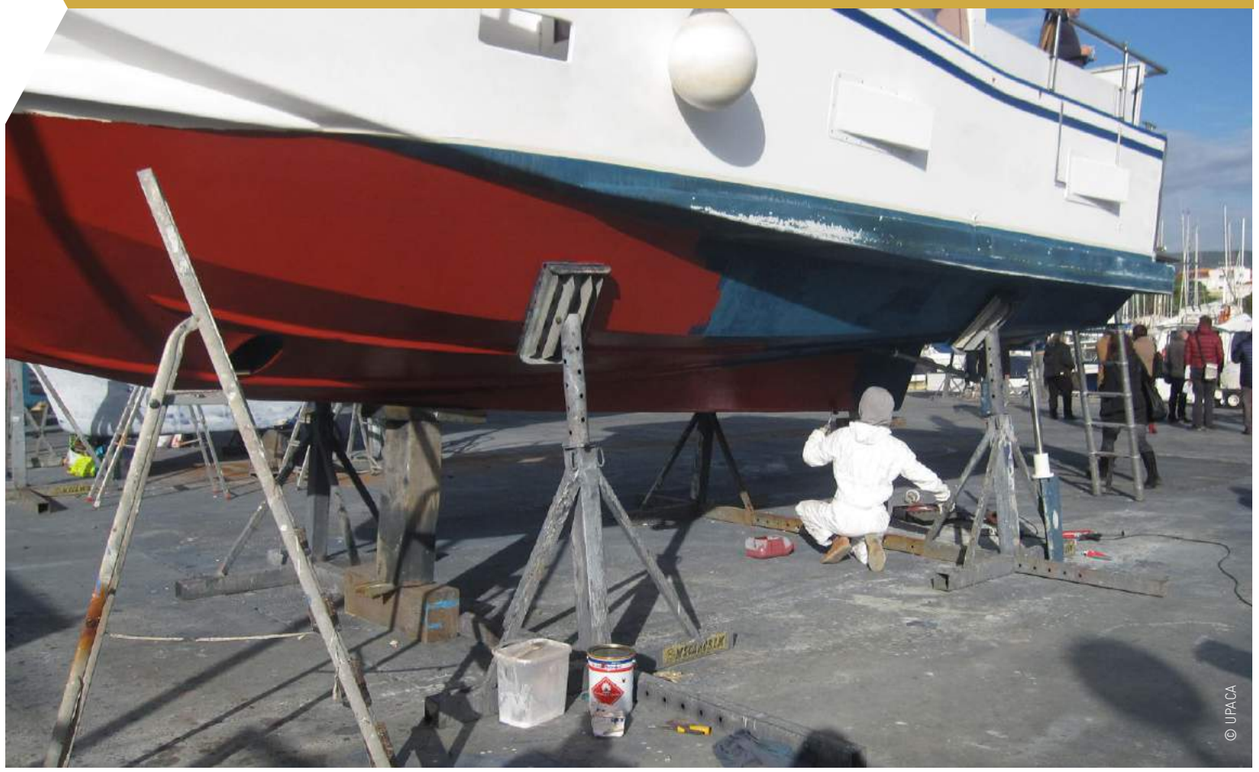
2008
création d'un accord français AFNOR « Gestion environnementale Portuaire » pour valoriser les ports dans la démarche Ports Propres.

2011
création de la Certification européenne Ports Propres ou Clean Harbour Guidelines qui remplace l'accord français.

2018
création de la Certification française « Ports Propres Actifs en Biodiversité », initiée par la Région Sud et l'Union des Ports de Plaisance Provence Alpes Côte d'Azur et Monaco

2019
création d'un réseau national de formateurs « Ports Propres »

2020
en projet : création d'un réseau national de formateur « Ports Propres actifs en biodiversité »


© UPACA

INITIATIVES **INNOVANTES**

PORTS ENGAGÉS DANS LA DÉMARCHE PORTS PROPRES

2
Corse

2
Occitanie

43
PACA

PORTS CERTIFIÉS PORTS PROPRES

2
Corse

5
Occitanie

43
PACA

PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVERSITÉ :

Engagés
23 ports

Certifiés
23 ports

Une certification méditerranéenne innovante : Ports Propres actifs en biodiversité

La démarche et la certification européenne « Ports Propres » ont posé le socle d'une excellence environnementale. La volonté de poursuivre cette entreprise en gravissant une marche supplémentaire vers l'exemplarité a été concrétisée en 2018 par la création d'un outil normatif complémentaire et optionnel à la certification « Ports Propres » : la certification « Ports Propres actifs en biodiversité » qui valorise l'engagement des gestionnaires qui agissent en faveur de biodiversité locale dans le port et dans son aire d'influence.

Être certifié Ports Propres est la condition pour prétendre à Ports Propres actifs en biodiversité. Une démarche en 4 étapes est requise pour l'obtenir. Une fois effectuée, un audit de certification est entrepris par AFNOR à la demande du port. La durée de validité de cette certification est de 3 ans avec un audit de contrôle tous les ans.

La 1re étape consiste en un recueil bibliographique sur la biodiversité terrestre et marine dans le port et son aire d'influence. Il est demandé à minima la partie biodiversité de l'étude diagnostic Ports Propres. Ce recueil permet de comprendre le contexte local en matière de biodiversité afin de proposer un plan d'actions avec solutions adéquates. Concernant les solutions (2nd étape), pour obtenir la certification, il est demandé à minima la 1re année : 1 équipement (nurseries pour poissons, implantation d'habitats naturels sur ouvrages de protections, végétalisation des bâtiments, hôtel à insectes…) et 2 bonnes pratiques (interdire la plantation d'essences invasives, favoriser l'action « d'ambassadeurs de la biodiversité », ne pas utiliser de pesticide pour l'entretien des espaces verts…). La 3e étape consiste :

- à former son personnel à la biodiversité. Une formation d'un jour a été créée à cet effet. Pour obtenir la certification, au moins une personne du personnel portuaire doit la suivre, et tous les personnels ensuite ;
- à communiquer en interne sur l'intérêt d'agir en faveur de la biodiversité ;
- à piloter en interne les actions en faveur de la biodiversité, c'est le management de la démarche.

La 4e étape est relative à la communication sur les pratiques et résultats éventuels obtenus en matière de biodiversité auprès de tous les acteurs gravitant sur et autour du port de plaisance (plaisanciers, touristes, acteurs économiques, institutions, associations…).

Que le port soit dans la démarche ou certifié, il doit assurer un suivi de ses actions avec un bilan annuel et un programme d'actions pour l'année suivante dans une logique de progrès.

D10-OE02-AN2	Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité

Façade concernée	MEMN	X	NAMO	X	SA	X	MED	X											
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6									
Thématiques Socio-économiques	EMR	TEE	RLI	PTM	OPT	PM	AQU	GME	INN	SPO									
	TOU	SPP	LAM	EMP	FOR	R-I	CON	TSO	SEN	SEC									
Zones de la carte des vocations MED	1 à 4 ; 7 à 17 ; 21 à 26 ; 28 à 30																		

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance

La certification européenne Ports Propres permet aux ports de plaisance d'attester de la bonne gestion, de leurs déchets, de leurs effluents issus de leurs activités et des pollutions accidentelles.

Les ports souhaitant être certifiés doivent réaliser une démarche en 5 étapes permettant de répondre aux objectifs susvisés, et intégrant la sensibilisation des usagers et la formation du personnel. Cette démarche, basée sur une étude diagnostic, peut induire des investissements (mise aux normes de l'existant ou nouveaux équipements : point propre, conteneurs, effluents, aire de carénage avec système de récupération des eaux, pompes à eaux usées et eaux de fond de cale, station d'avitaillement, blocs sanitaires, matériel de dépollution…). Une signalétique adaptée complète le dispositif. La démarche finalisée, le port, s'il le souhaite, passe un audit de certification par l'intermédiaire d'AFNOR où un auditeur vérifie s'il répond favorablement aux critères inscrits dans le référentiel AC-J81-030 : « Propreté des ports de plaisance — lignes directrices ». La durée de validité de cette certification est de 3 ans avec un audit de contrôle tous les ans.

L'Union des Ports de Plaisance Provence Alpes Côte d'Azur et Monaco, avec l'appui du CPIE Côte Provençale a créé en 2019 un réseau de formateurs Ports Propres pour favoriser le développement de la démarche et de la certification européenne Ports Propres sur les façades métropolitaines. Les résultats sont encourageants, des formations Ports Propres ont été d'ailleurs organisées à l'automne 2020 en Corse et en Occitanie, dès que possible, des formations seront réalisées en Bretagne et dans les Hauts de France. Des ports de ces régions ont déjà été certifiés. Une dynamique positive est en place sur le littoral méditerranéen, cette action vise à l'accompagner. Le réseau de formateurs « Ports Propres » reviendra en formation avec le CPIE Côte Provençale et l'UPACA pour se former à l'accompagnement des ports de plaisance à la certification Ports Propres actifs en biodiversité, sur toutes les façades maritimes françaises métropolitaines, en plus de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et Monaco où c'est déjà effectif depuis plus d'un an.

Des réflexions ont été lancées pour étendre la certification Ports Propres aux ports de commerce de la façade.

Description des sous-actions

Sous-action 1

Libellé	**Accroître le nombre de ports de plaisance certifiés Port Propres. Organiser un suivi des engagements menés par les ports certifiés, notamment concernant la réduction des déchets marins.**
Descriptif synthétique	Accompagner les ports de plaisance dans la réalisation des engagements nécessaire à l'obtention de la certification Ports Propres. Cet accompagnement sera effectué par les DIRM. L'objectif de cette sous-action est d'accroître le nombre de ports de plaisance certifiés Ports Propres. La démarche Ports Propres est à l'heure actuelle ancrée en région PACA. Elle se développe et se structure activement en Occitanie grâce au concours de la Région. En Corse, la démarche Ports Propres, portée par l'OEC (Office de l'Environnement de la Corse), doit être déployée au-delà de Saint-Florent et Bonifacio. La DIRM MED, l'ADEME, les collectivités régionales et les DREAL poursuivront leur appui au déploiement de la démarche. L'intérêt de mesures d'incitations fiscales permettant de favoriser la mise en place d'actions en faveur de l'environnement dans les port doit être étudié.

Sous-action 2

Libellé	**Accompagner les ports certifiés « Ports Propres » dans la certification environnementale « Ports propres actifs en biodiversité » et renforcer la formation des gestionnaires**
Descriptif synthétique	La certification Ports Propres actifs en Biodiversité s'acquiert en même temps ou après la certification Ports Propres. Le port doit présenter un diagnostic de la biodiversité terrestre et marine de son port et de son plan d'eau, et proposer des actions permettant l'amélioration de cette biodiversité, qu'il s'agisse de réduction des pressions, d'organisation des usages ou de restauration écologique, ou les trois simultanément. Elle confère un rôle supplémentaire et nouveau au port, d'acteur principal de reconquête de la biodiversité, au coeur de la ville et de la relation avec ses usagers. Née en PACA, cette certification peut gagner en dynamisme en même temps que Ports Propres, notamment en Occitanie et en Corse.

Sous-action 3

Libellé	**Renforcer le réseau de formateurs Ports Propres et Ports Propres actifs en Biodiversité sur la façade en adéquation avec les besoins en formations des ports candidats. (spécifique MED).**
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	Accompagner l'Union portuaire de PACA (UPACA) dans le déploiement de son réseau de formateurs Ports Propres et dans le recyclage annuel des modules de formation (accompagnement technique et financier).

	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2021	2021	2021	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	
Pilote(s)	Unions portuaires	Unions portuaires	Unions portuaires (périmètre uniquement DIRM MED)	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	DIRM DREAL Collectivités ADEME AERMC OFB Gestionnaires de ports	DIRM Collectivités régionales CNFPT Gestionnaires de ports OFB AERMC	DIRM Collectivités OFB CPIE Gestionnaires de ports	
Financements potentiels	**Collectivités territoriales :** collectivités régionales **Etat :** BOP 113 **Etablissements publics :** AERMC, ADEME	**Collectivités territoriales :** collectivités régionales **Etat :** BOP 113, **Etablissements publics :** AERMC	**Collectivités territoriales :** collectivités régionales **Etat :** BOP 113	
Action au titre de la DCSMM	Oui			
Incidences économiques et sociales	L'incidence de cette action est vécue positivement par les unions de ports de plaisance qui considèrent ces démarches comme un atout pour leur activité, aussi bien en termes d'image auprès des usagers, que de dynamique et cohésion d'équipe et d'ancrage dans le territoire. Les investissements nécessaires aux diagnostics et à certains équipements bénéficient par ailleurs de différents dispositifs de subventions.			
Efficacité environnementale et faisabilité	Efficacité environnementale potentiellement forte. L'action pourrait contribuer à la réduction des déchets à travers la certification européenne Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité.			
Coût prévisionnel	Environ 366 000 €/façade dont : - Fonctionnement : temps agent de 3,1 ETP pour l'accompagnement et le renforcement du réseau de formateurs Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité; - Investissement/communication : 180 000 € pour la mise en place du label ECOPORT et les actions de communication.			